

## RÈGLEMENT CONCOURS ENDURO CARPES

**VENDREDI 07 au DIMANCHE 09 AVRIL 2023**

La participation entraîne l'acceptation de la totalité du règlement et des informations jointes.

Ce concours est soumis à la législation actuellement en vigueur sur la pêche. Le plan d'eau communiquant avec le domaine public, les concurrents doivent être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours du 91 ou de l'EHGO. **Carte de pêche à joindre à la fiche d'inscription.**

Respecter le règlement de l'île de Loisirs : qui interdit les feux et les coupes de branches.

**Les barbecues et les feux sont interdits.**

Toute inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement sauf en cas grave justifié et après accord de la présidente de l'A.A.P.P.M.A. **avant le 31 mars 2023.**

A chaque demande d'inscription accompagnée de son règlement et de la copie des cartes de pêche 2023 le pêcheur principal recevra un texto de confirmation de réception.

**Si vous ne recevez pas d'accusé réception de votre chèque au bout de 2 semaines après votre envoi, merci de nous informer au 07 70 11 03 10.**

**Le vendredi 07 avril à 14h00** tirage au sort sur le stand de l'A.A.P.P.M.A. situé à l'entrée de l'île de Loisirs Boulevard du Général De Gaulle à Draveil en présence des pêcheurs.

La première équipe tirée au sort tirera elle-même **2 numéros de place au hasard** ainsi que le nom de l'équipe qui passera derrière elle. **Le concurrent choisira entre les 2 postes tirés au sort.**

Les pêcheurs arrivant en retard après le tirage de leur équipe, se verront désigner une place restante par les organisateurs après l'attribution des places aux équipes présentes. Ces places leurs seront indiquées sur le stand par les organisateurs.

Les véhicules pourront pénétrer **AU RALENTI** sur le site pour déposer le matériel le vendredi 07 avril et recharger le matériel le dimanche 09 avril.

Les véhicules devront impérativement être reconduit aux parkings aussitôt après la dépose du matériel sur les parkings qui leur ont été indiqués lors du tirage au sort.

**La pêche se déroulera du vendredi 07 avril à 17h00 au dimanche 09 avril 2023 à 15h00.**

Les équipes pourront s'installer sur leurs postes dès la fin du tirage au sort.

Le début de l'épreuve sera signalé par un coup de feu tiré à 17h00.

- 4 lignes par équipe, un seul hameçon simple par ligne
- Seul l'amorçage depuis le bord du plan d'eau est autorisé et seulement depuis son poste.
- Tout engin, bateaux amorceurs, barques.... sont interdits

- L'amorçage lourd (boule d'amorce) est interdit de 20h00 à 08h00

En tout état de cause l'amorçage devra être modéré. Les organisateurs se réservent le droit de faire cesser tout amorçage qui pourrait leur sembler abusif et causer du tort aux autres concurrents ou à l'ensemble de l'épreuve.

**L'usage d'épuisette à grande ouverture est requis.** La hauteur du poste ne peut prêter à contestation.

Le stockage des poissons vivants se fera dans **des sacs de conservation flottants** appartenant à chaque pêcheur.

Il est conseillé de **se munir d'un nombre de sacs suffisant.**

Les poissons devront être gardés au sac jusqu'au lendemain matin (pas de pesée la nuit) à l'exception des amours blancs en raison de leur fragilité (pour ceux-ci, prévenir les commissaires restés sur le stand).

Depuis la capture jusqu'à la remise à l'eau, le poisson devra être manipulé avec soin. Tout poisson abimé par manquement à cette règle ne sera pas comptabilisé et pourra entraîner la disqualification de l'équipe concernée.

La remise à l'eau se fera aussitôt après chaque pesée en présence du commissaire.

**A chaque fois, un pêcheur de l'équipe devra signer la fiche où figure le nombre et le poids de ses prises, ceci afin d'éviter toute contestation ultérieure.**

La lutte avec le poisson devra être effectuée en faisant le maximum pour ne pas accrocher les lignes des autres concurrents. De leur côté ceux-ci devront faire preuve de fair-play et couler leur bannière, voir aller jusqu'à retirer leurs lignes si le pêcheur voisin ne peut visiblement pas contrôler un poisson particulièrement rétif.

En fonction des postes et du niveau de l'eau, il sera autorisé l'usage de cuissardes ou waders pour lancer ou épuiser un poisson dans une limite inférieure à 10 mètres.

La pêche à très longue distance n'est pas requise, dans le cas où des pêcheurs risquent de croiser leurs lignes avec un pêcheur placé en angle, les compétiteurs ne devront pas lancer plus loin que la perpendiculaire de l'autre équipe. Si deux équipes croisent régulièrement leurs lignes et n'arrivent pas à s'entendre, **les commissaires pourront faire retirer de façon définitive les cannes incriminées des deux équipes.**

Aucune équipe disqualifiée pour non respect du règlement ne pourra prétendre à remboursement, à une quelconque indemnisation ou lot. Tout comportement désobligeant (non respect du règlement, personne alcoolisée...) se verra disqualifier de la compétition.

Le classement se fait au cumul de poids. Seules les carpes ou les amours sont pris en considération. En cas d'ex æquo de poids, la victoire ira au plus grand nombre de captures, puis à l'équipe ayant capturé le plus gros poisson, en dernier ressort, à l'aide d'un tirage au sort.

En cas de litige, seule la présidente sera à même de prendre une décision majeure ou non prévue par le règlement.

En cas de vol, perte ou dégradation de matériel sur les lieux de pêche ou dans les véhicules qui restent sur les parkings, l'A.A.P.P.M.A. se dégage de toute responsabilité.

Les concurrents devront laisser leur emplacement de pêche propre après la compétition.

La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de feu tiré à 15h00.